



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

*Absents avec
procuration : 9*

*Absents sans
procuration : /*

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :

12/12/2025

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-23 Demande de subventions pour le projet de salle sportive à l'école Claire Roman	<p>Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu le projet de salle sportive à l'école Claire Roman actuellement en phase d'études.</p> <p>Considérant que les travaux de construction de la nouvelle école Claire Roman prévoyaient en phase APD (Avant Projet Définitif) l'aménagement d'une salle des sports ; cette tranche technique a été mise en attente en 2023 pour des raisons budgétaires, mais sa réalisation reste opportune pour répondre aux besoins de l'école, mais aussi des associations sportives de la commune car il est prévu que cette salle puisse être utilisée de façon indépendante et accessible par l'extérieur en dehors des horaires de classe.</p> <p>Considérant que ce projet est éligible aux subventions de l'Etat, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et le Fond Vert, mais aussi aux subventions du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.</p> <p>Considérant que malgré la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour les demandes de subvention, les services de l'Etat demandent une délibération du Conseil Municipal.</p> <p>Considérant que le coût global de ce projet de salle sportive est estimé à ce stade à 1 068 100 € HT, soit 1 281 720 € TTC.</p>
--	--

N° DEL/2025-8-23

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-D'adopter le projet de construction d'une salle des sports à l'école Claire Roman pour un montant prévisionnel de travaux de 1 068 100 € HT (estimation).

-De solliciter l'Etat, à travers la DETR et la DSIL, le Conseil Départemental, la Région Occitanie, et de tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

-D'arrêter le plan de financement global comme indiqué ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	104 100 €	Subvention Etat (DETR)	320 430.00 €
Travaux	964 000 €	Subvention Etat (DSIL)	160 215.00 €
		Subvention CD 31	289 200.00 €
		Subvention Région	25 000.00 €
		Autofinancement	273 255.00 €
Total :	1 068 100 €	Total :	1 068 100 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance

Malika BENSOUCI

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

